



N° OJ : 30

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/05/2022

Objet : "Syndicat d'Initiative - Bruxelles Promotion 1886 Société Royale" asbl.- Convention de partenariat pour l'organisation de l'événement "20 KM de Bruxelles".

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi communale et notamment son article 117 ;

Vu la décision de la Ville de Bruxelles de poursuivre le partenariat avec le Syndicat d'Initiative - Bruxelles Promotion 1886 Société Royale ASBL pour l'organisation de la course "20 km de Bruxelles" et le feu d'artifice du 21 juillet ;

Considérant que le Service des Sports a rédigé un texte de convention qui a été adapté selon les observations du Service juridique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et le Syndicat d'Initiative - Bruxelles Promotion 1886 Société Royale asbl est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)